



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET ORANGE 10 X 1 LITER  
numéro d'identification : 61436

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S  
3, avenue du Canada  
91974 Les Ulis Cedex  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification (RÈGLEMENT (CE) No	Concentration (%)
--------------	-------------------	--------------------------------------	-------------------



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

	Numéro d'enregistrement	1272/2008)	
Sodium laureth sulfate (INCI)	68891-38-3 01-2119488639-16	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	>= 2 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### DNEL

**Sodium laureth sulfate (INCI)** : Utilisation finale: Travailleurs  
**68891-38-3:** Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 175 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 52 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

#### PNEC

**Sodium laureth sulfate (INCI)** : Eau douce  
**68891-38-3:** Valeur: 0,24 mg/l



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

Eau de mer  
Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 0,9168 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 0,09168 mg/kg

Sol  
Valeur: 7,5 mg/kg

STP  
Valeur: 10000 mg/kg

intermittent release  
Valeur: 0,071 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: orange
Odeur	: fruité
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 8,3
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,021 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 70 - 150 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

##### Composants:

##### **Sodium laureth sulfate (INCI)**

##### **68891-38-3:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 4.100 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non

DL50 oral Rat: 2.000 - 5.000 mg/kg



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

- Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
- DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
- Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation (GPMT)  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 471
- Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: > 300 mg/kg,  
F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416
- Tératogénicité : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
>1.000 mg/kg  
> 1.000 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: > 225 mg/kg
- Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 90 Tage  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
Organes cibles: Foie





## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Voies d'exposition: Ingestion  
Organes cibles: Foie

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **Sodium laureth sulfate (INCI)**

##### **68891-38-3:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC : 0,95 mg/l  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire  
Méthode: DIN 38412  
BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire  
BPL:

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique) : NOEC: 1,2 mg/l

NOEC: 1 - 10 mg/l  
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques  
(Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:**

Répartition entre les : Adsorption/Sol  
compartiments Milieu: Sol  
environnementaux Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### Composants:

**Sodium laureth sulfate (INCI)**

**68891-38-3:**

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Code des déchets : Le code européen des déchets  
200129  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse



## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Marchandise non dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ZEU\_SEVES3

Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

: Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances  
Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Composés organiques volatils

: Directive 1999/13/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0,01 %, 1,43 g/l

Directive 1999/13/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0,01 %, 0,1 g/l

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004

: <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Savon, Parfums, PHENOXYETHANOL

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.



Werner & Mertz  
Professional

## TANET ORANGE 10 X 1 LITER

WM 0712477

Numéro de commande: 0712477

Version 7.5

Date de révision 14.04.2016

Date d'impression 18.01.2017

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

50000000862